

Le 25 avril 2017

## Par SDÉ et messenger

M<sup>e</sup> Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents**  
**Régie de l'énergie : R-3964-2016**  
**N/dossier : 22507-5**

---

Chère consoeur

En vue de la préparation de l'audience dans le dossier mentionné en titre, l'Union des municipalités du Québec vous soumet les informations suivantes :

- L'UMQ n'envisage aucun moyen préliminaire.
- Temps prévu pour la présentation de la preuve : 30 minutes.
- Pierre Prévost, économiste, analyste désigné de l'UMQ et auteur de la preuve sera le seul témoin pour l'UMQ.
- Temps requis pour contre-interroger le panel numéro 2 : 20 minutes.
- Temps requis pour la plaidoirie : 30 minutes.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.

BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.

(s) *Catherine Rousseau*

/mb

Catherine Rousseau